



SILVER HABITAT

Inventer les lieux de vie des seniors de demain



APPEL À IDÉES



ORGANISATEURS

La Carsat Normandie et l'Union régionale des CAUE Normands (URCAUE).

OBJET DE L'APPEL À IDÉES

La Carsat Normandie et l'Union régionale des CAUE Normands souhaitent anticiper l'évolution des besoins d'hébergement des seniors sur le territoire normand et mettent au défi les candidats !

Une étude qualitative et prospective sur les besoins futurs des retraités en matière d'hébergement récemment conduite par la Carsat Normandie montre qu'il convient désormais de revisiter totalement les concepts actuels (Résidence autonomie, EHPAD ...).

De nouveaux modèles devront être proposés dans la rénovation de l'offre existante (anciens foyers logements des années 70/80...), une nouvelle affectation de bâtis ou dans la construction neuve.

L'appel à idées porte sur la proposition de concepts innovants pour l'habitat des seniors. Les propositions devront prendre notamment en compte les conclusions de l'étude réalisée préalablement par la Carsat Normandie et les ressources du territoire.

L'appel à idées permettra **la réalisation d'une publication** à destination des élus, des institutionnels et des professionnels de la conception de l'habitat. Les esquisses réalisées pourront éventuellement donner lieu à des poursuites de projets.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à idées est ouvert aux étudiants, ainsi qu'aux professionnels : architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, thermiciens, aménageurs, constructeurs, architectes d'intérieur, designers, philosophe, sociologue, psychologue, écologue, ergothérapeute...

Les participants sont invités à se présenter en équipe associant différentes compétences.

Un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur.

Les personnes participant à l'organisation de l'appel à idées (membres des CAUE Normands, comité technique et membres du jury) ne peuvent pas participer.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À DISPOSITION DES CONCURRENTS

Au lancement de l'appel à idées, l'organisateur mettra à la disposition des équipes depuis le site internet <https://www.carsat-normandie.fr/home/partenaires/action-sociale/appel-a-idees.html> un ensemble de documents accessibles en téléchargement :

- la présentation de l'appel à d'idées,
- le règlement de l'appel à d'idées,
- la fiche d'inscription,
- les fiches de présentation des sites,
- l'étude habitat de la Carsat Normandie,
- les contacts.



INSCRIPTIONS

L'inscription à l'appel à idées «Inventer les lieux de vie des seniors de demain» est gratuite. Pour participer, l'inscription est obligatoire par voie électronique à l'adresse : silver-habitat@carsat-normandie.fr avant le 15/07/2019.

Vingt cinq équipes (de 1 à 5 personnes) maximum pourront participer. Au cas où il y aurait plus de candidats, l'organisateur sélectionnera les 25 équipes en fonction du degré de pluridisciplinarité de l'équipe et procédera à une répartition par tirage au sort.

L'inscription sera confirmée par l'organisateur par mail.

Les candidats pourront trouver toutes les informations sur l'appel à idées sur la page dédiée : <https://www.carsat-normandie.fr/home/partenaires/action-sociale/appel-a-idees.html>

DÉROULÉ DE L'APPEL À IDÉES

L'appel à idées se décompose en deux phases :

Phase 1 : Trois jours d'atelier avec la réalisation d'une intention programmatique (format Hackathon pour une pré sélection)

Les candidats inscrits s'engagent à participer à trois jours d'hackathon du 28 au 30 août 2019.

Cet hackathon débutera à **Caen, le 28 août**, puis chaque équipe se verra attribuer un site en fonction du tirage au sort et des besoins du concours. Les équipes se rendront sur leur site pour la suite de l'Hackathon.

Sur chacun des sites les équipes rencontreront dès le 28 août après-midi un élu et pourront accéder à toutes les ressources documentaires à disposition. Les travaux en équipe pour livrer une intention programmatique se poursuivront jusqu'au 30 août à midi. Une restitution orale des travaux sera effectuée devant un jury le 30 août à partir de 15h, en 20 minutes, avec deux posters A1 et une note de deux pages maximum.

Les équipes retenues pour la phase 2 seront informées le 4 septembre 2019.

Phase 2 : Réalisation d'une esquisse par les équipes retenues à l'issue de la phase 1

Chaque équipe retenue à l'issue de la phase 1 transmet par voie numérique avant le 3 novembre 2019 minuit une esquisse sous la forme de 3 posters A1 et une note de 10 pages maximum respectant la charte graphique proposée par les organisateurs.

Les projets proposés seront identifiés par un titre choisi par les équipes et un numéro.

Un jury auditionnera les équipes le 7 novembre 2019.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

Le déroulement de l'opération se fera selon le planning suivant :

- 05/06/2019 : lancement officiel à partir du site internet
- 15/07/2019 : date limite des inscriptions
- 28/08/2019 : début de l'hackathon - phase 1
- 30/08/2019 : 12h > fin du hackathon - remise des prestations et présentations orales à compter de 15h
- 04/09/2019 : proclamation des équipes retenues pour la phase 2
- 03/11/2019 : date limite de remise des prestations phase 2 par les candidats
- 07/11/2019 : auditions par le jury
- Mars 2020 : cérémonie de proclamation des lauréats, remise des prix, publication d'un recueil des esquisses.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.



PRIX

Selon les modalités présentées ci-après, chaque site étudié pourra faire l'objet d'un prix, ainsi 5 lauréats pourront être désignés par le jury. Le premier prix sera de 5 000€ et les quatre prix suivants seront de 1 500€. Le chèque sera attribué au mandataire de l'équipe. Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions. Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

COMPOSITION DU JURY

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Il comprendra également :

- un représentant du Conseil régional de l'ordre des architectes de Normandie (CROA),
- un représentant de la FFP (Fédération française du paysage / région Normandie),
- des représentants des collectivités locales,
- un bailleur social,
- au moins un architecte libéral,
- un représentant de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- un promoteur ou un aménageur,
- trois personnalités, professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.
- un représentant de la Carsat Normandie,
- un membre du gérontopôle de Normandie,
- un membre d'un CAUE ou de l'URCAUE,

La composition du jury est susceptible d'être modifiée.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de la remise des prix et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

ORGANISATION ET COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU JURY

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury. Le comité technique pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimensionnements ...),
- les propositions qui ne portent pas sur l'un des sites imposés,
- les participants n'ayant pas rempli l'ensemble des conditions de rendu et du présent règlement.

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents.

A l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des concurrents exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion,
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leur(s) prestation(s).



CRITÈRES DE JUGEMENT

Le jugement des prestations des concurrents se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critère :

- au nouveau regard porté sur la manière d'habiter,
- à l'originalité de la revisite, à l'innovation apportée,
- à la bonne intégration de l'évolution des attentes et besoins des seniors,
- à l'apport du projet à l'enrichissement de la vie locale,
- à l'évolution et à la modularité du projet,
- à l'intégration et à l'insertion du projet dans le réseau local (accès aux commerces et services).

SUITES DONNÉES À L'APPEL À IDÉES

Les prestations remises par les candidats et considérées comme recevables par le jury feront l'objet d'une publication et d'une exposition qui seront réalisées par l'organisateur, dont il assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle. Des outils seront développés assurant la sensibilisation des collectivités locales, des professionnels, des institutions et organismes du territoire national en lien avec la problématique du vieillissement.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets, sans limitation de durée.

L'organisateur aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par la commission technique au jury qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sur un des sites ou sur l'ensemble des sites sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.